RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

PLEURTUIT

Service émetteur : **Délégation Départementale d'Ille-et-Vilaine**
Département santé-environnement

Date : Rennes, le 18 août 2020

SMPEPCE

(0089)

	Type	Code	Nom
Prélèvement		03500148541	
Installation	CAP	000672	RETENUE DE BOIS JOLI (LE FREMUR)
Point de surveillance	P	0000001308A3	RETENUE DE BOIS JOLI (LE FREMUR)
Localisation exacte		STATION LOCAL RECYCLAGE ROBINET EAU BRUTE	

Prélevé le : mardi 21 juillet 2020 à 10h33
par : MATHIEU ALLAIN
Type visite : RS
Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

Mesures in situ :

ANALYSE PAR : Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) 3501

(15 avenue du Professeur Léon-Bernard - CS 74312 - 35 043 RENNES cedex Tél : 02 99 02 29 22)

Type d'analyse : RSAD+ (Code SISE : 00154571) Dossier : 20.3230.1

	Résultats		***Limites de qualité (1)*** *inférieure*	***Limites de qualité (1)*** *supérieure*	***Références de qualité (2)*** *inférieure*	***Références de qualité (2)*** *supérieure*
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES						
Anatoxine A dans la biomasse	<0,020	µg/L				
Anatoxine A dissoute	<0,10	µg/L				
Anatoxine A totale	<SEUIL	µg/L				
Cylindrospermopsine dans la biomasse	<0,010	µg/L				
Cylindrospermopsine dissoute	<0,20	µg/L				
Cylindrospermopsine totale	<SEUIL	µg/L				
Microcystine-LR dans la biomasse	<0,010	µg/L				
Microcystine-LR dissoute	<0,10	µg/L				
Microcystine-LR totale	<SEUIL	µg/L				
Microcystine-RR dans la biomasse	<0,010	µg/L				
Microcystine-RR dissoute	<0,10	µg/L				
Microcystine-RR totale	<SEUIL	µg/L				
Microcystine-YR dans la biomasse	<0,010	µg/L				
Microcystine-YR dissoute	<0,10	µg/L				
Microcystine-YR totale	<SEUIL	µg/L				
Saxitoxine dans la biomasse	<0,20	µg/L				
Saxitoxine dissoute	<2,0	µg/L				
Saxitoxine totale	<SEUIL	µg/L				
Somme des microcystines analysées	<SEUIL	µg/L				
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.						
Nickel	3,7	µg/L				
PESTICIDES TRIAZINES						
Atrazine	<0,02	µg/L		2,00		

(1) Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.
(2) Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement 00148541)

Eau brute, avant traitement, conforme aux exigences de qualité en vigueur. A noter que les analyses ne mettent pas en évidenc de traces de toxines algales (microcystines).

Pour le DGARS, et par délégation
l'Ingénieur général du génie sanitaire

Benoît CHAMPENOIS

Bâtiment 3 Soleils - 3, place du Général Giraud – CS 54257 – 35042 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 99 33 34 00